

MOTION

Auteur Yves Fournier, PLR, David Théoduloz, PDCC, Gaël Bourgeois, AdG/LA, et Beat Rieder, CVPO
Objet Subventions caisses-maladie: un peu de rationalité pour des millions d'économie
Date 13.06.2014
Numéro 2.0059

Les subventions annuelles dévolues aux primes d'assurance maladie ont dépassé 190 millions de francs cette année. L'Etat prend à sa charge tout ou partie de la prime annuelle de ses citoyens les moins fortunés.

Cette façon de procéder est absolument nécessaire et cette intervention parlementaire ne cherche en aucun cas à limiter cette aide essentielle. Par les remarques qui suivent, les motionnaires n'entendent pas influencer sur la qualité des soins octroyés aux personnes subventionnées mais à réduire les investissements de l'Etat.

Dans la situation actuelle, une personne subsidiée a la liberté de choisir l'assurance de base la plus chère qui peut dépasser de 2000 francs par an la meilleure marché. Ceci a pour conséquence l'augmentation substantielle de la participation de l'Etat puisque celle-ci est établie en pourcents de la prime choisie.

Dans cette perspective, nous invitons le Conseil d'Etat à plafonner le montant de référence du subside à la moyenne des trois ou cinq caisses-maladie les plus avantageuses dans notre canton. L'Etat économiserait plusieurs dizaines de millions de francs. Les citoyens touchés par cette mesure ne verraient en aucun cas varier leur participation à leurs primes d'assurance-maladie puisqu'ils seraient accompagnés par l'administration dans le choix des primes les plus compétitives pour leur assurance de base.

Conclusion

En conclusion, nous invitons le Conseil d'Etat à fixer annuellement un montant maximal de référence pour les subventions des primes d'assurances maladie en se fondant sur la moyenne des primes des trois ou cinq caisses les meilleures marché tout en proposant un accompagnement pour les personnes concernées, afin de les diriger vers les caisses meilleures marché.